

AFFAIRE N°19 - Création d'une agence postale à BELLEPIERRE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre du 3 janvier 1978, le Directeur départemental des Postes et Télécommunications m'a fait part de son accord pour la création d'une agence postale à Bellepierre.

Je vous demande de vouloir bien me donner votre accord pour cette création. L'agence postale fonctionnera à compter de la mi-mars dans les locaux de la mairie annexe de Bellepierre.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE, sous réserve que le taux de fréquentation de cette agence soit vérifié dans quelques mois pour permettre la décision du maintien ou de la fermeture de cette agence.

x

x


x

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été examinées et personne ne demandant plus la parole, le MAIRE déclare CLOSE la PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE du Conseil Municipal et lève la séance à 21 Heures.

LE SECRETAIRE.


M. GERARD

LE MAIRE,


A. D. LEGROS